



VICE RECTORAT

Chargé de la Formation Supérieure des premiers et
deuxièmes cycles et de la Formation Continue et les
diplômes et la formation supérieure de Graduation

نيابة مديرية الجامعة

المكلفة بالتكوين العالي في الطورين الأول و الثاني و
التكوين المتواصل و الشهادات و كذا التكوين العالي في
التدرج

N° / 204 /VRP/2023

Constantine le 28/08/2023

A Messieurs les Doyens des facultés et Directeurs d'instituts,

Conformément à l'arrêté N° 1351 du 04 octobre 2022, la signature du PV de la
reprise des enseignants est pour le **Samedi 02 Septembre 2023** à partir de 8h00.
Veuillez à la stricte application.

Pour la semaine du samedi 02/09/2023 au jeudi 07/09/2023 :

- Reprise des enseignants et signature du PV de reprise
- Réunion des jurys de délibération pour les niveaux L1, L2 et M1 pour refaire les délibérations de ces niveaux en tenant compte des nouvelles dispositions concernant les cas de progression de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master, modifié et complété,
- Tenue du conseil d'orientation des étudiants L1 admis en L2, et L2 admis en L3 et proclamation des résultats (le travail technique de recueil et de traitement informatisé des fiches de vœux a été finalisé avant le départ en vacances d'été),
- Tenue du conseil pédagogique de la faculté en présence de tous les responsables administratifs et pédagogiques (Domaine, filières, spécialités Licence et Master) avec pour ordre du jour principal l'exposition de la feuille de route pour cette rentrée,
- Tenue des réunions des comités pédagogiques pour les différentes formations et les différents niveaux (couverture des matières, validation des affectations et des emplois du temps),

- Réunion de la commission de suivi de la mise en place de l'enseignement et de la formation des enseignants en langue anglaise : état des lieux sur les préparatifs pour la mise en place d'un enseignement en langue anglaise pour les matières visées de la première année (L1),
- Elaboration des cartes magnétiques des inscrits nouveaux bacheliers (Bac 2023)
- Elaboration des cartes magnétiques des étudiants (Bac antérieurs 2023)
- Inscription des nouveaux Master 1 et Master2 après application de l'Arrêté N°1057 du 02 août 2023.

NB : pour la procédure de sélection pour l'accès en Master 1, et en master 2, il est dans l'obligation de l'application rigoureuse de l'Arrêté N°1057 du 02 août 2023 fixant les conditions d'accès, les modalités d'orientation et l'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master.

- Affichage des emplois du temps sur les canaux de diffusion numérique de l'établissement (sites web et réseaux sociaux).

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie de croire en notre haute considération.

LE VICE RECTEUR